



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 63464

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les graves conséquences financières des récents mouvements de grève qui ont, en partie, paralysé le trafic ferroviaire et porté préjudice à des milliers de clients de la SNCF. En effet, si l'on en croit des informations venant d'être diffusées dans la presse nationale, il semblerait que la SNCF prévoie une perte cinq fois plus importante qu'annoncé précédemment pour l'exercice 2001, en raison des grèves d'avril 2001 dont le coût est estimé à 812 millions de francs. Les chiffres sont édifiants : on annonce une prévision de 1,062 milliard de francs de perte nette pour 2001. Quant à l'activité fret, elle devrait faire face à un manque à gagner de 450 millions de francs, contre - 248 millions de francs pour les trains grandes lignes, - 42 millions de francs pour les trains express régionaux et - 72 millions de francs pour le réseau francilien. De tels chiffres mettent clairement en lumière les conséquences financières dramatiques des grèves à répétition qui secouent régulièrement la SNCF. Se pose donc la question de savoir qui paiera la facture. Malheureusement, les victimes seront peut-être une fois de plus les usagers qui, au-delà des difficultés que ces grèves leur occasionnent, sont aussi des contribuables, déjà largement surchargés par le poids croissant des prélèvements fiscaux dans notre pays. En conséquence, il lui demande de lui confirmer si ces chiffres sont exacts. Il souhaite obtenir des renseignements précis sur le montant des pertes de la SNCF et sur l'origine des fonds qui devront être utilisés pour combler ce déficit. Il souhaite également qu'il envisage la mise en place d'un service minimum, nécessaire à la continuité du service public, menacé par ces conflits sociaux.

## Texte de la réponse

Les quinze jours de grève qui ont affecté la SNCF entre mars et avril derniers représentent une charge financière importante pour l'entreprise. Les chiffres évoqués par la presse sont ceux résultant des estimations effectuées par la SNCF. Ce coût sera entièrement supporté par l'entreprise et aura des incidences sur l'exécution de son budget 2001. Dans le cadre de ses obligations de service public, la SNCF met en place tous les moyens dont elle dispose pour pallier les difficultés rencontrées lors des jours de conflits, afin d'offrir un service, certes réduit, mais le moins pénalisant possible pour les usagers. Elle s'efforce de prévoir un plan d'urgence permettant de définir des priorités de circulation et de fixer à l'avance les services effectivement mis en oeuvre. Il convient cependant de noter que le nombre de jours de grève relevés sur la période 1997-2001 est nettement inférieur à celui de la période 1993-1997, période marquée par le déclin du transport ferroviaire, la diminution des effectifs et les perspectives d'atteintes aux acquis sociaux des cheminots.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63464

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : équipement et transports  
**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 juillet 2001, page 3789

**Réponse publiée le** : 17 décembre 2001, page 7274